

DELIBERATION N°CA 15-18 DU 24 SEPTEMBRE 2015

**décidant de saisir le comité de bassin Seine-Normandie du projet
de 10^{ème} PROGRAMME (2013-2018) révisé pour avis conforme**

Le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 213-8-1, L. 213-9-1 et R. 213-39 ;

DELIBERE

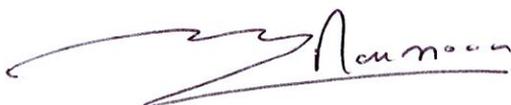
Article 1

Le conseil d'administration décide de saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis conforme sur les parties suivantes du 10^{ème} programme 2013-2018 révisé :

- 1- Préambule
- 2- Ambitions du 10^{ème} programme
- 3- Déclinaisons opérationnelles des ambitions du 10^{ème} programme : rubriques a (*actions aidées*)
- 4.1- Politique générale d'intervention relative à la sélectivité des aides et à la politique des taux d'aides
- 4.3- Modalités des redevances (principes de zonages, taux, assiette et recettes) hors annexes
- 4.4- Equilibre financier

dont les dispositions figurent au projet ci-joint.

La Secrétaire
Directrice générale de l'Agence



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Conseil d'Administration



Jean-François CARENCO